



Divorce ou séparation de corps et de biens

Par **Princesse85**, le **21/03/2017 à 17:31**

Quelle est la différence entre le divorce et la séparation de corps et de biens ?
As t'on des obligations dans le cadre d'une séparation de corps et de biens ?
Est-ce couteux dans les deux cas ?
Merci pour vos conseils.

Par **Visiteur**, le **21/03/2017 à 18:13**

Bonsoir,
Beaucoup de gens choisissent la solution de la séparation puis sont contraints de relancer des procédures ensuite pour la convertir en divorce !
Pour le divorce, si vous êtes d'accord, la procédure par consentement mutuel est simplifiée depuis le 1er janvier

Par **morobar**, le **21/03/2017 à 18:51**

Bonjour,
Voir ici la différence, la plus importante est que dans un cas on reste marié, et il est donc possible de revenir en arrière.
<https://www.pratique.fr/divorce-separation-biens-corps.html>

Par **amajuris**, le **21/03/2017 à 19:28**

bonjour,
en séparations de corps, il y a automatiquement séparations de biens et cette séparation de biens est irréversible en cas d'annulation de la séparation.
en fait c'est aussi

complicé qu'un divorce, sans les avantages du divorce.rnsalutations